

DOSSIER DE CANDIDATURE
Formation d'aide-soignant
Cursus partiel sous statut scolaire
Ouvert aux personnes titulaires du bac ASSP

Sélection Départementale 93
Rentrée janvier 2026

Lycée Arthur Rimbaud (20 places)

Veuillez compléter ce dossier lisiblement (**nom et prénom en lettres capitales**) et le retourner à **l'établissement support départemental** de la sélection avant **le 03 octobre 2025 23h59** par envoi postal (cachet de la poste faisant foi) au :

Lycée Arthur Rimbaud

À l'attention de Madame DAVID Athéna (Cheffe d'Etablissement)

112 avenue Jean-Jaurès

93 120 La Courneuve

FICHE DE CANDIDATURE	
N° de candidat (reporter ici le numéro de candidat obtenu lors de la pré-inscription en ligne) :	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Situation de famille :
Age :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone (obligatoire) :	Adresse électronique (obligatoire) :

FORMATION

Je suis titulaire d'un baccalauréat professionnel ASSP- Accompagnement Soins et Services à la Personne

Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :

- Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes
 J'autorise l'affichage et la mise en ligne des résultats des candidats sur liste principale et complémentaire

Date :

Signature (du représentant légal si candidat mineur) :

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- Vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;

A FOURNIR AU PLUS TARD le jour de la rentrée en formation :

Un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant doit être établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- Contre la DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
 Contre l'hépatite B - immunisé(e) contre l'hépatite B ou non répondeur (se) à la vaccination (sérologie négative après 6 doses)

Il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle, la grippe saisonnière et le COVID 19

PIECES À JOINDRE AU DOSSIER À CLASSER STRICTEMENT ET À NUMÉROTÉ DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-DESSOUS	Cadre réservé au centre de sélection	
	OUI	NON
1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso Pour ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation		
2. Une lettre de motivation manuscrite		
3. Un curriculum vitae (C.V.)		
4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.*		
5. Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes		
6. Une photocopie des 4 bulletins scolaires de l'année de première et de terminale		
7. Un certificat de scolarité pour l'année 2024-2025		
8. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, stages...) en lien avec la profession d'aide-soignant		
9. Fiche d'inscription complétée (voir première page du dossier d'inscription)		
DOSSIER COMPLET	OUI	NON

* Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Le dossier complet est à envoyer par courrier

<p>Lycée Arthur Rimbaud A l'attention de Mme DAVID Athéna (Cheffe d'Etablissement) 112 avenue Jean-Jaurès 93 120 La Courneuve</p> <p style="color: red;">Au plus tard le 03 octobre 2025 à 23h59 (Cachet de la poste faisant foi)</p>

ou à déposer au centre de sélection du : 07 au 11/07/2025 et du 03/09 au 03/10/2025

MODALITÉS D'ADMISSION :

- Examen du dossier complet destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat
- Entretien oral devant jury de sélection

(Arrêté du 9 JUIN 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

LES ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX

(Arrêté du 9 JUIN 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	Du lundi 07 juillet au vendredi 03 octobre 2025 23h59
Clôture des inscriptions	Vendredi 03 octobre 2025 23h59
Jurys de sélection : examen des dossiers et entretien	Du lundi 08 septembre au mercredi 12 novembre 2025
Jury d'admission	Au plus tard le vendredi 14 novembre 2025
Communication des résultats	Mardi 18 novembre 2025 à partir de 10h
Validation de l'inscription par les candidats	Jusqu'au jeudi 27 novembre 2025 23h59
Organisation des inscriptions	Jusqu'au vendredi 05 décembre 2025
Rentrée scolaire	Lundi 05 janvier 2026

PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

La formation est régie par l'arrêté du 10 juin 2021

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail diversifiés.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant(e) peut s'orienter vers une certification complémentaire (assistant de soins en gérontologie) ou d'autres métiers paramédicaux (infirmier, ambulancier, assistant de régulation médicale, ...).

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

TROIS MISSIONS REFLETANT LA SPECIFICITE DU METIER SONT AINSI DEFINIES :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

DEFINITIONS DES SOINS A REALISER PAR L'AIDE-SOIGNANT

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de leur référentiel d'activité, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants et aigus

Les soins courants dit "de la vie quotidienne"

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Les soins aigus

L'aide-soignant collabore avec l'infirmier, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aiguë d'un état de santé.